

Le CIDEM est un collectif d'associations qui a pour but de promouvoir le civisme et revitaliser la démocratie. En tant que centre national de ressources pour l'éducation à la citoyenneté, le CIDEM développe une collection d'ouvrages pour donner des repères essentiels et l'envie d'en savoir plus. Cette collection se décline en six grandes thématiques : Droits, Mémoire et Histoire, Europe, Solidarité fraternité, Développement durable et Démocratie citoyenneté.

Tous les ouvrages de cette collection sont disponibles sur le site du CIDEM : www.cidem.org

REPÈRES POUR ÉDUIQUER

DROITS

Respecter la dignité et les droits de chacun.

EUROPE

Être citoyen européen.

MÉMOIRE et HISTOIRE

Connaître le passé pour éduquer à la citoyenneté aujourd'hui.

DISCRIMINATIONS ÉGALITÉ

Agir au quotidien et vivre ensemble.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agir et comprendre pour les générations futures.

DÉMOCRATIE CITOYENNETÉ

Participer à la vie démocratique.



Civisme et démocratie - CIDEM, 3 - 5, rue Saint-Fargeau, 75020 Paris.
Tél. : 01 43 14 39 40 - Fax : 01 43 14 39 50 www.cidem.org



Les droits de l'enfant



Éduquer aux droits de l'enfant



Jacques Hintzy
Président
Unicef France

Pourquoi est-il important aujourd'hui d'éduquer aux droits de l'enfant ?

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait à l'unanimité la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Quelques mois plus tard, le 7 août 1990, la France ratifiait cette Convention qui entra en vigueur le 6 septembre de la même année.

Pourtant, les acquis en matière de droits de l'enfant sont encore fragiles. Partout dans le monde, le chemin est encore long avant que les droits à l'identité, à la santé, à l'expression, à l'éducation ou à la protection ne soient réellement respectés.

C'est pour contribuer à l'épanouissement des enfants, les aider à devenir des citoyens autonomes, solidaires et responsables de l'avenir de chacun que l'éducation aux droits de l'enfant est fondamentale.

L'éducation aux droits de l'enfant fait partie de l'éducation au développement durable. Celle-ci repose sur la « compréhension du monde dans lequel on vit et a pour vocation de faire adopter des comportements responsables et de faire acquérir des connaissances et des méthodes afin d'établir un monde viable, vivable et durable. Cela implique

donc l'éducation de tous et à tous les âges. Le rôle de l'école est ici essentiel car elle forme les citoyens de demain.»

L'Unicef agit partout dans le monde pour faire respecter les droits des enfants et s'implique activement dans cette dynamique de développement *humain durable**, parce que les enfants ont besoin d'un environnement intact pour grandir et développer leurs compétences. Par ailleurs, les enfants sont eux-mêmes à la fois le moteur et les bénéficiaires du développement.

Comment sensibiliser les citoyens que nous sommes à la nécessaire application des articles de la Convention internationale des droits de l'enfant ?

En France, l'une des priorités de l'Unicef est de sensibiliser le grand public, et cela dès le plus jeune âge, aux droits et aux conditions de vie des enfants dans le monde.

Grâce :

- aux interventions des 6000 bénévoles de l'Unicef France dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- aux programmes « engagement jeunes » (Clubs Unicef jeunes dans les collèges et Jeunes ambassadeurs dans les lycées) ;
- aux outils et partenariats péda-

gogiques proposés à tous les enseignants et acteurs de l'éducation pour sensibiliser le jeune public aux droits et aux conditions de vie des enfants dans le monde.

De plus, pour renforcer notre action auprès de la communauté éducative, l'Unicef France a signé un accord-cadre avec le ministère de l'Éducation nationale fondé sur trois axes :

- l'éducation pour un développement durable ;
- la promotion des droits de l'enfant ;
- le développement de l'apprentissage et de l'exercice de la citoyenneté chez les jeunes.

En quoi la sensibilisation des jeunes populations à la CIDE est-elle une action citoyenne ?

En France, la CIDE est de moins en moins connue par l'opinion. Ainsi, seul 1 jeune de 15 à 18 ans sur 10 connaît son existence. La Convention des droits de l'enfant doit être plus largement diffusée : de sa notoriété dépend le bien-être des enfants, en France et dans le monde.

Le taux de mortalité des moins de 5 ans dans le monde a baissé de près de 30 % entre 1990 et 2008. Les filles ont aujourd'hui accès à l'éducation presque autant que les garçons. Il n'y a

donc pas de fatalité. Et nous pouvons tous contribuer à ces progrès, jeunes ou moins jeunes.

La citoyenneté - et a fortiori la solidarité - ne se décrète pas le jour de nos 18 ans ! C'est un long processus de maturation qui doit commencer dès le plus jeune âge, pour aller de la découverte du « vivre ensemble » à une bonne compréhension du monde qui nous entoure, puis à une solidarité engagée. Sensibiliser les enfants et les jeunes à la CIDE, c'est donc faire œuvre d'utilité publique. C'est aider les jeunes à se construire comme citoyens avertis pour devenir des citoyens actifs, solidaires : prêts à s'engager pour réduire les inégalités et rappeler l'impérieuse nécessité de faire respecter les droits de tous les enfants.

C'est, unis par la même volonté de contribuer à l'épanouissement de citoyens autonomes, solidaires et responsables, que le Cidem et l'Unicef France souhaitent, par ce livret, associer tous les acteurs de l'éducation à leur volonté de faire vivre la citoyenneté et leur droit à la participation des enfants et des jeunes.

* Voir les Objectifs du Millénaire pour le développement page 15.

Pour en savoir plus :
www.unicef.fr

La reconnaissance de l'enfant

Les mots en bleu dans le texte sont définis dans le lexique page 15.

Les droits de l'enfant : un concept récent

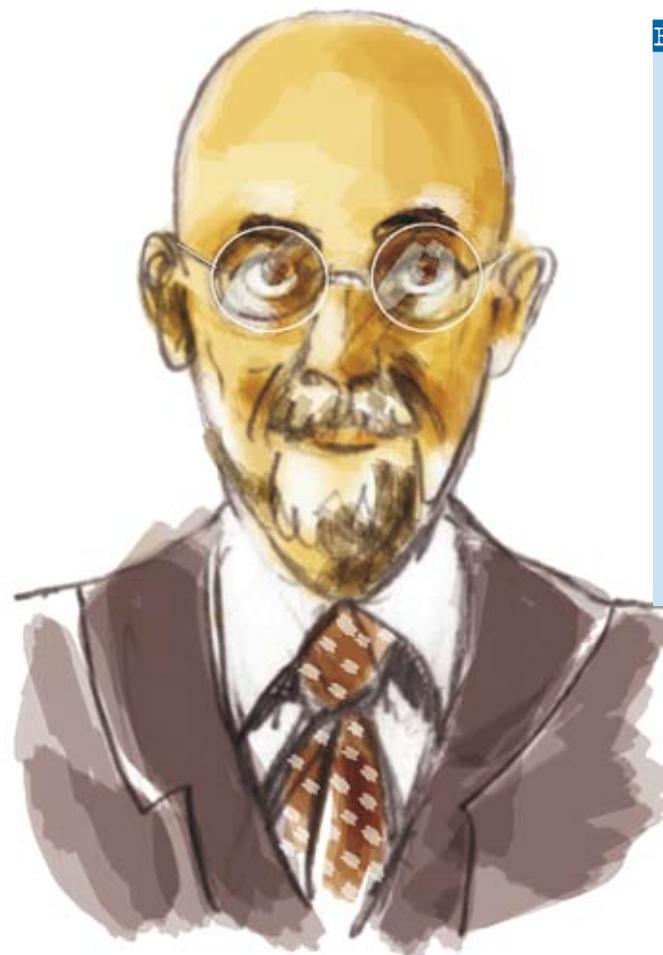
Pendant des siècles, les **enfants**, quel que soit leur pays d'origine, ont été exploités, abandonnés et même vendus en toute impunité. La notion de droit pour les enfants est un concept récent qui est issu d'une prise de conscience internationale remontant essentiellement au XVIII^e siècle. La Révolution française, par exemple, laissa une trace indélébile dans ce domaine. Elle vota le 26 août 1789 une **Déclaration** des droits de l'Homme et du Citoyen qui, sans évoquer spécifiquement les enfants, posa néanmoins les grands principes d'une ère nouvelle. En 1793, l'enseignement primaire devint obligatoire et gratuit en France. Au XIX^e siècle, les pays de la Révolution Industrielle, commencèrent à légiférer en faveur des enfants dans le domaine du travail. Ainsi, en 1841, le travail des enfants de moins de huit ans fut interdit en France, en 1883, le Parlement anglais légiféra sur le travail des enfants de

moins de seize ans et, en 1892, les enfants français de treize à dix-huit ans virent leur temps de travail baisser à dix heures par jour maximum. Cependant, malgré ces avancées incontestables, il fallut attendre longtemps encore pour que l'enfant soit considéré comme un être à part entière, ayant besoin d'une protection particulière.

L'enfant, un être à part entière

La **Convention** internationale des droits de l'enfant (CIDE) offrit une nouvelle conception de l'enfant : elle reconnut qu'un enfant avait des besoins spécifiques et prôna son **intérêt supérieur**. Alors que, pour la plupart des dictionnaires, l'enfant est un « être humain, de la naissance à l'âge de la puberté », la Convention le définit comme tout individu de moins de 18 ans (article 1), membre d'une famille et d'une communauté et lui reconnaît des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité.

© UNICEF/SCARLATINE



EN SAVOIR PLUS

« Le fait que Korczak ait volontairement renoncé à sa vie pour ses convictions parle pour la grandeur de l'homme. Mais cela est sans importance comparé à la force de son message », disait Bruno Bettelheim.

Bruno Bettelheim (28 août 1903 à Vienne - 13 mars 1990 à Silver Spring, Maryland) était un psychanalyste, et pédagogue américain d'origine autrichienne, célèbre par la publication de livres de vulgarisation où il explique les théories pédagogiques et psychothérapeutiques, nouvelles à l'époque.

Le docteur Janusz Korczak (1878-1942) le père des droits de l'enfant

Médecin-pédiatre et écrivain, il fut, en son temps, l'une des personnalités scientifiques les plus en vue et les plus respectées dans le domaine de l'enfance dont il repensa le statut avant d'être le premier à affirmer, dans les années 20, les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux une Charte de la Société des Nations. On se souvient également de lui comme d'un homme qui s'est laissé déporter au camp d'extermination de Treblinka avec les enfants du ghetto de

Varsovie qu'il n'avait pas voulu abandonner. Il fut, par exemple, le précurseur de la mise en pratique des **droits positifs** de l'enfant (droits d'expression, de **participation**, d'association...) qui ne furent officiellement établis que le 20 novembre 1989 dans un texte majeur adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, mais dont il demandait l'élaboration depuis la fin du XIX^e siècle : la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant).

La CIDE

le texte fondateur des droits de l'enfant à l'échelle mondiale

Sur le chemin de la CIDE...

La Convention internationale des Droits de l'enfant (CIDE) est un ensemble de principes et d'obligations universellement reconnus qui affirme que la recherche d'une société juste et pacifique passe avant tout par le respect des droits de l'enfant auquel elle reconnaît des besoins spécifiques reposant sur quatre grands principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.

Plusieurs textes internationaux avaient déjà reconnu la nécessité d'offrir une protection spécifique aux enfants (Déclaration de Genève de 1924, Déclaration

universelle des droits de l'Homme de 1948 et Déclaration des droits de l'enfant de 1959), mais ces traités n'étaient que des engagements moraux qui n'entraînaient aucune obligation pour les pays. À la veille de l'année mondiale de l'enfant (1979), le projet d'élaborer un texte contraignant pour les États et ayant une valeur juridique internationale prit corps. Il fallut dix ans pour que la CIDE soit approuvée et onze ans pour que les États l'ayant ratifiée soient obligés de l'appliquer.

L'Unicef et la CIDE

Le 26 janvier 1945, l'ONU vit le jour. Ses objectifs étaient d'assurer la paix et de protéger les droits de l'Homme dans le monde entier.

En 1946, la famine et la maladie menaçant les enfants d'Europe, les Nations Unies créèrent l'Unicef pour leur fournir une aide d'urgence. En 1953, celui-ci



© UNICEF/MOORANI

s'intégra de façon permanente à l'ONU. Aujourd'hui, il est implanté dans plus de 150 pays. Pour appuyer cette organisation internationale, il existe dans les pays industrialisés, 36 comités nationaux (tels que l'Unicef France).

L'Unicef, Fonds des Nations unies pour l'enfance (abrégié en UNICEF ou Unicef pour United Nations Children's Emergency Fund en anglais), est l'agence des Nations Unies spécifiquement consacrée à l'enfance. L'article 45 de la CIDE énonce que l'Unicef est tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant. Pour mener à bien sa mission, l'Unicef mène différentes actions. Il apporte son soutien en matière de santé, d'éducation, de protection, coopère avec d'autres organisations pour mettre en place ses programmes, assiste le Comité des droits de l'enfant, participe à son expertise

grâce à la publication de rapports précis et chiffrés et tente de sensibiliser les États et le grand public à la situation des enfants du monde.

Du 20 au 22 septembre 2010, un sommet de l'ONU s'est tenu à New York pour déterminer les **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** sur des sujets tels que la protection de la santé maternelle et infantile, l'éducation primaire pour tous...

EN SAVOIR PLUS

■ Le 26 juin 1990, Edwige Avice, ministre déléguée aux Affaires Étrangères, signa la CIDE au nom du gouvernement français. Le 7 août 1990, le Parlement ratifia le texte et le 6 septembre, la CIDE devint juridiquement contraignante pour la France.

EN SAVOIR PLUS

La CIDE c'est :

- Le traité international le plus largement ratifié de l'histoire (193 pays).
- Le 1^{er} texte obligatoire qui reconnaît à l'enfant à des **droits fondamentaux**.
- 54 articles définissant l'ensemble des droits de l'enfant dont le droit à la santé, le droit à l'identité, le droit à l'éducation, le droit à la participation et à l'expression le droit à la protection contre toutes formes de discrimination, contre l'exploitation dans le travail et sur le plan sexuel, contre la guerre et les privations de liberté et, enfin, contre les mauvais traitements.
- Un cadre de référence juridique qui spécifie de façon claire ce que les hommes et les États peuvent, doivent et ne peuvent pas faire aux enfants. Les pays signataires s'engagent à s'y conformer.
- Depuis 1989, le 20 novembre, date anniversaire de la CIDE, est célébrée dans de nombreux pays.

EN SAVOIR PLUS

■ Les États **signataires** doivent soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces droits deux ans après avoir **ratifié** la CIDE, puis tous les cinq ans, au Comité des droits de l'enfant chargé de surveiller la façon dont les États appliquent la Convention.

EN SAVOIR PLUS

- En France, l'UNICEF a deux missions :
 - informer le public sur la façon dont les enfants vivent dans le monde et en France;
 - collecter de l'argent qui sera envoyé dans les pays les plus pauvres pour venir en aide aux enfants.
- L'UNICEF s'implique en France notamment pour :
 - les mineurs isolés étrangers;
 - la justice des mineurs;
 - la scolarisation des enfants handicapés;
 - l'aide médico-psychologique apportée aux jeunes;
 - la maltraitance.

Avoir un nom et une nationalité, vivre en bonne santé, aller à l'école, être protégé contre toute forme d'exploitation ou être écouté sont autant de droits fondamentaux pour les enfants. Et pourtant, ils ne sont pas respectés partout dans le monde.

Le droit à l'identité

Lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer à la mairie de son lieu de naissance pour que son identité figure dans le registre de l'état civil. Être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Sans enregistrement et donc sans identité, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle.

L'inscription au registre d'état civil est fondamentale pour être reconnu par l'État et obtenir la nationalité. D'une part, les pouvoirs publics ont besoin de connaître les chiffres exacts et autres données de leur population pour mettre en place les politiques publiques adéquates. D'autre part, l'identification est essentielle pour accéder aux services et prestations publics, ainsi que pour exercer la plénitude des droits et libertés qui reviennent normalement aux

individus, comme par exemple le droit de vote. Selon l'Unicef, au Nicaragua (pays d'Amérique centrale qui compte un très fort taux de citoyens sans papiers), un million et demi d'enfants ne figurent pas sur les registres d'état civil. Mais, chaque année, dans le monde, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées (44% de ces enfants vivent en Asie du Sud).

Et en France ?

En France, on compte 4000 à 6000 mineurs isolés étrangers. Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, ils devraient bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire, comme le demande la CIDE. Il en est de la responsabilité de l'État qui doit assurer le respect de leurs droits.

« L'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux. »

ARTICLES 7 ET 8 DE LA CIDE

Le droit à la santé



© UNICEF/P. ROZZI

sentiels (soins, école...) à leur survie et à leur développement. 22 millions de nourrissons ne sont pas protégés des maladies infantiles par une vaccination de routine. Les solutions sont connues et disponibles, mais elles ne sont pas accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

Et en France ?

Aujourd'hui en France, un enfant en souffrance peut attendre des mois avant d'obtenir un rendez-vous chez un pédopsychiatre. Il faudrait permettre un accès plus rapide aux centres médico-psychologiques, combler les besoins en lits d'hospitalisation en pédopsychiatrie, sensibiliser, informer et accompagner les parents dans le repérage des signes de mal-être de leur enfant. Depuis 2004, les Maisons des adolescents accueillent, écoutent, informent, et parfois soignent les 12-19 ans en souffrance.

« Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible. »

ARTICLES 3, 6, 24, 26 ET 27 DE LA CIDE

Quel rôle joue l'Unicef ?

- Il encourage les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance.
- Il encourage les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas pu l'être à la naissance.

EN SAVOIR PLUS

- Avoir une identité permet de lutter contre la traite, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé... De plus, un extrait d'acte de naissance est souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et avoir accès aux services de santé.

Quel rôle joue l'Unicef ?

- Il soutient la construction de puits pour fournir de l'eau potable.
- Il aide à soigner, vacciner et informer les enfants et leurs parents pour éviter les maladies dangereuses.
- Il apporte des soins, de l'eau et de la nourriture aux enfants et à leurs familles.
- Il aide à la mise en place de centres de santé.

EN SAVOIR PLUS

- Il y a 2,5 milliards d'enfants dans le monde.

Le droit à l'éducation

Quel rôle joue l'Unicef ?

- Il s'engage à développer l'éducation dans les pays pauvres.
- Il distribue du matériel scolaire.
- Il aide à la construction ou restauration d'écoles.
- Il encourage les parents à envoyer les enfants à l'école.
- Il défend l'école gratuite et obligatoire pour tous.

Chaque enfant devrait pouvoir apprendre à lire et à écrire. L'éducation permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, d'augmenter la productivité du pays. Beaucoup d'enfants dans le monde ne vont pas à l'école car ils doivent travailler pour aider leur famille, surtout les filles. Aujourd'hui, dans le monde 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et plus de la moitié sont des filles. De plus, l'alphabétisation des jeunes est 1,2 fois plus élevée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes dans les pays les moins avancés.

Et en France ?

En France, 20 000 à 40 000 enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés alors que la loi du 11 février 2005 affirme un principe fondamental : l'inscription de tout enfant porteur d'un handicap à l'école de son quartier. Malheureusement, trop souvent encore, les enfants ne peuvent en bénéficier que partiellement, faute de soutien individuel. Par ailleurs, parmi les jeunes qui sortent chaque année de l'école sans diplôme (soit près de 150 000 adolescents), beaucoup ont décroché dès le collège, sont déscolarisés, en errance. C'est la première étape vers un désengagement du jeune de son milieu familial et du milieu scolaire, et donc vers l'exclusion sociale.

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et doivent rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant, assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. »

ARTICLES 28 ET 29 DE LA CIDE

Le droit à la protection



Quel rôle joue l'Unicef ?

- Il demande aux gouvernements d'interdire le travail des enfants.
- Il encourage les programmes de lutte contre l'exploitation des enfants et en faveur de l'éducation scolaire.
- Il propose des aides financières aux familles pour éviter qu'elles envoient les enfants au travail.
- Il veille à ce que la surveillance des abus soit bien respectée dans les pays.

Par **protection**, on entend la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, la violence et l'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages précoces des filles. Les enfants sont également victimes des conflits armés. Aujourd'hui, 150 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent dans le monde et on compte 250 000 enfants-soldats. La plupart ont été enrôlés dans les conflits par des groupes armés.

1,2 millions d'enfants environ sont victimes de la traite chaque année depuis 2000.

Et en France ?

Depuis quelques années, la justice pénale des mineurs a été repensée. Des lois successives tentent de rapprocher cette justice de celle des majeurs. Pour l'Unicef, quelle que soit l'infraction commise, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte. Un enfant délinquant, c'est d'abord un enfant en danger. La justice se doit de le protéger et de privilégier l'éducatif sur le répressif.

« Les enfants ont le droit de grandir dans un cadre qui garantisse leur protection. »

ARTICLES 19, 22, 32, 33, 34, 35, 39 ET 40 DE LA CIDE

Le droit à la participation

Quel rôle joue l'Unicef ?

- **Il fait** de la participation et de l'expression des jeunes l'une de ses priorités.
- **Il a soutenu** la création de nombreux parlements des enfants dans le monde.
- **Il soutient** des programmes de sensibilisation, notamment dans le domaine du VIH-sida et de nombreuses initiatives permettant aux enfants et aux jeunes de s'exprimer.



Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de **participer** à la vie publique, y compris les enfants. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité

de tous les États ayant ratifié la CIDE. Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore ignorée. Tous les enfants dont les droits n'ont pas été respectés sont autant d'enfants qui n'ont pas été écoutés, que l'on n'a pas laissés s'exprimer.

« Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression. »

ARTICLES 12, 13, 14, 15 ET 17 DE LA CIDE

Et en France ?

■ L'Unicef France propose deux programmes d'engagement pour tous les jeunes qui souhaitent s'impliquer : les « Clubs Unicef jeunes » pour les collégiens et les « Jeunes ambassadeurs » pour les lycéens.

■ Le Parlement des enfants est une initiative de l'Assemblée nationale, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, en matière de droit à la participation des enfants. Il s'agit d'offrir aux écoliers scolarisés en CM2 une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en leur proposant de découvrir la fonction de législateur et de l'exercer le temps d'un Parlement des enfants. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs instituteurs qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Témoignage

« Nous, les jeunes, sommes les gardiens à venir d'une planète menacée. Pour que des changements aient lieu, il faut que nous en soyons les yeux, le cours et la conscience. Les responsabilités éthiques et morales qui sont confiées aux dirigeants du G8 ont en fin de compte des conséquences pour toute l'humanité, il nous faut donc, ensemble, avoir assez de respect pour le présent et l'avenir dans lesquels les jeunes d'aujourd'hui vivent et vivront demain. »

Déclaration de Rome, Sommet Junior 8, juillet 2009

Bilan des droits de l'enfant

En matière de droits de l'enfant, des progrès ont été réalisés dans bien des domaines. Mais il demeure de nombreux points à améliorer et des défis fondamentaux à relever.

■ En matière d'identité

Bravo ! En termes d'enregistrement à la naissance, certains pays ont fait d'énormes progrès. Le Ghana par exemple, où l'on est passé de 52 % d'enfants enregistrés en 2000 à 78 % en 2004.

Relevons le défi : Chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées dans le monde.

■ En matière de santé

Bravo ! Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde est tombé de 12,5 millions en 1990 à 9 millions en 2008.

Relevons le défi : 24 000 enfants âgés de moins de 5 ans meurent encore chaque jour dans le monde.

■ En matière d'éducation

Bravo ! Le nombre d'enfants ne fréquentant pas l'école a diminué de 115 millions en 2002 à 101 millions en 2009.

Relevons le défi : 100 millions d'enfants dans le monde n'ont pas accès à l'école primaire.

■ En matière de protection

Bravo ! Le droit des enfants à la protection a été renforcé en 2000 par l'ajout de deux protocoles facultatifs à la CIDE : l'un concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie, l'autre concernant l'implication d'enfants dans des conflits armés.

Relevons le défi : 150 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent encore dans le monde.

■ En matière de participation

Bravo ! De nombreuses initiatives nationales et internationales ont été mises en place (Le Junior 8...) incitant les jeunes à s'exprimer.

Relevons le défi : Pour être authentique et efficace, la participation des enfants nécessite un changement radical des modes de réflexion et des comportements des adultes.

Pratique

Aller Plus Loin

À lire

Découvrir les droits de l'enfant avec Fétitsa,

Collection Repères pour éduquer des tout-petits-CIDEM

Le premier livre de mes droits d'enfant,

Alain Serres, PEF,

Éditions Rue du monde

Le grand livre des droits de l'enfant,

Alain Serres, PEF,

Éditions Rue du monde

Vive la Convention internationale des droits de l'enfant,

Claire Brisset, Zaü,

Éditions Rue du monde

J'ai le droit d'être un enfant,

Alain Serres, Aurélia Fronty,

Éditions Rue du monde

Moi aussi, j'ai le droit !

Heidi Gremm, Aide et Action,

Éditions Don Quichotte

Je serai 3 milliards d'enfants,

Alain Serres et Judith Gueyfier,

Éditions Rue du monde

Raconte-moi les Nations unies,

collection du citoyen, Editions

Nouvelle Arche de Noé

Le droit de l'enfant au respect,

Janusz Korczak, Éditions Fabert

Collection Repères pour éduquer.

www.cidem.org
Direction de la collection :
Cédric Bloquet
Civisme et démocratie-CIDEM.
Édité par Malesherbes-Publications,
8, rue Jean-Antoine-de-Baif,
75212 Paris cedex 13.
RCS Paris B323 118 315.
Imprimé en France par
DBprint France.
Dépôt légal : novembre 2010.
ISBN 978-2-916828-27-5 ©
Tous droits réservés MP - Cidem

Sur le web

Focus sur des SITES INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

Unicef

Le site de l'Unicef international publie des informations sur les droits de l'enfant, les pays du monde, des informations sur son action de terrain ainsi que de nombreux témoignages, études...

- www.unicef.org/french/

Conseil de l'Europe

Pages du Conseil de l'Europe présentant les droits des enfants, les violences auxquelles ils sont confrontés, et des publications sur le sujet.

- http://www.coe.int/t/transversalprojects/children/JusticeSpeeches/Connors_fr.asp

Comité des droits de l'enfant des Nations unies

Comité formé d'experts indépendants qui surveillent l'application de la Convention des droits des enfants et publient périodiquement des rapports.

- <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/>

Focus sur des SITES INSTITUTIONNELS NATIONAUX

Unicef France

Le site national de l'Unicef France où retrouver articles, vidéos, témoignages liés à l'actualité des droits de l'enfant.

- www.unicef.fr

Le Parlement des enfants

Il propose une éducation à la citoyenneté aux enfants des écoles en les invitant à réfléchir à une proposition de loi.

- www.parlementdesenfants.fr

Le Défenseur des enfants

Le Parlement français a voté le 6 mars 2000 une loi créant un Défenseur des enfants pour montrer l'importance qu'il attache au respect effectif des droits fondamentaux des enfants. Le rôle de la Défenseure des enfants est de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un engagement international comme la Convention internationale des droits de l'enfant (ou CIDE) ratifiée par la France en 1990.

- <http://www.defenseurdesenfants.fr/>

SITES INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

- www.unicef.org/french/
- http://www.coe.int/t/transversalprojects/children/JusticeSpeeches/Connors_fr.asp (site du Conseil de l'Europe)
- <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/> (site du Comité des droits de l'enfant des Nations unies).

SITES INSTITUTIONNELS NATIONAUX

- www.unicef.fr
- www.parlementdesenfants.fr/
- <http://www.defenseurdesenfants.fr/>
- <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F859.xhtml>
- www.injep.fr
- <http://www.cndch.fr>
- <http://eduscol.education.fr/D0090/DroitsCitoyen.htm>
- <http://www.ado.justice.gouv.fr>

SITES NATIONAUX DÉDIÉS AUX DROITS DE L'ENFANT

- www.korczak.fr
- <http://semaines.cidem.org>
- <http://www.ldh-france.org/>
- <http://itinerairesdecitoyennete.org>
- <http://www.fetitsa.fr/>

Lexique

Convention

Accord passé entre plusieurs États. Elle est plus contraignante alors qu'une déclaration ne l'est pas, mais uniquement pour les pays qui la font ratifier par leur parlement.

Déclaration

Document qui énonce des principes généraux (droits, devoirs...). Les pays signataires n'ont aucune obligation vis-à-vis d'elle. Elle manifeste une bonne volonté.

Discrimination

On entend par discrimination, le fait de traiter certaines personnes inégalement et d'une façon qui leur est défavorable, en raison de leur origine, de leur nom, de leur sexe, de leur apparence physique ou de leur appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique.

Droits fondamentaux

Droits primordiaux qui protègent tous les individus, quel que soit leur nationalité ou leur statut.

Droits négatifs et droits positifs

Les droits négatifs stipulent que quelque chose ne doit pas être fait ; ils protègent l'individu d'un tort précis (la détention sans jugement, par exemple). En revanche, les droits positifs concernent l'accès à des biens et des avantages qui sont

produits. La CIDE reconnaît aux enfants des droits positifs, notamment le droit à une nutrition adéquate, à des soins de santé primaires et à une éducation de base.

Éducation

Chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire et écrire. L'éducation permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, de mettre fin aux cycles générationnels de pauvreté, d'augmenter la productivité du pays...

Enfant

Un enfant est une personne qui a moins de 18 ans selon la Convention internationale des droits de l'enfant.

Identité

Être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Sans enregistrement, un enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle.

Intérêt supérieur de l'enfant

Concept juridique introduit par la CIDE (art. 3) qui stipule que toutes les décisions concernant un enfant

doivent tenir compte en priorité de son bien-être.

OMD

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), approuvés par les gouvernements aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer d'ici 2015 le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

Participation

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant qui fait de la participation l'un des ses quatre principes fondamentaux.

Protection

Par protection, on entend la lutte contre toute forme de maltraitance, la violence et l'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail

des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages précoces des filles.

Ratifier

Acte par lequel un État s'engage officiellement et juridiquement à respecter tous les articles d'une convention qu'il a ratifiée et à mettre ses lois en conformité avec eux.

Santé

Le droit à la santé est un droit essentiel dont tous les enfants devraient bénéficier. Il leur donne accès aux soins et leur permet d'être vaccinés, de se protéger de la malnutrition, des maladies, notamment celles liées au manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Signer

Acte par lequel un État s'engage moralement (accord de principe sans aucun caractère contraignant) à respecter tous les articles d'une déclaration. Les États-Unis et la Somalie, par exemple, ont signé la CIDE, mais ne l'ont pas ratifiée.

VIH-sida

Le VIH, ou Virus de l'Immunodéficience Humaine, est le virus responsable du SIDA. Il appartient à la famille des rétroviridae. Chez l'homme, deux types de VIH ont été isolés : Le VIH-1, présent dans le monde entier et le VIH-2, principalement localisé en Afrique de l'Ouest.